

Avant-propos: La route qui mène à Johannesburg

L'inspiration de la conférence de Johannesburg est venue au cours de la conférence de Vancouver de 1996 sur la prévention du crime, organisée à l'intention des praticiens dans ce domaine. A l'époque, nous nous rendions compte que l'Afrique du Sud avait un rôle important à jouer dans les débats sur la prévention du crime au plan international et que, tout en mettant en avant l'exemple d'initiatives sud-africaines réussies, une conférence dans ce pays serait l'occasion pour mettre au fait des progrès les plus récents dans ce domaine. Le résultat en a été la deuxième conférence internationale pour les praticiens de la prévention du crime, Sécurité urbaine - Sécurité pour tous. Cette publication est un reflet des débats. Elle est articulée autour des résumés des communications présentées afin d'aider les praticiens à retrouver les questions particulières qui les intéressent. La structure thématique s'articule autour de divers éléments de la prévention du crime: les renseignements sur les crimes, les rôles des administrations nationales et locales, des forces de police, des communautés et des partenariats, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre. L'objectif de ce compte rendu est de fournir une vue d'ensemble de ce qui se passe actuellement dans le domaine de la prévention du crime et des personnes et des organismes qui y sont engagés, dans l'espoir de provoquer de plus larges discussions et débats afin de promouvoir le développement de stratégies de prévention du crime dans les pays du monde entier.

SÉANCE INAUGURALE

Nandi Mayathula, Maire, Southern
Metropolitan Local Council, Afrique du Sud

Madam Mayathula a prononcé un discours d'accueil de la part du Maire de Johannesburg, Monsieur Isaac Mogase, et a rappelé la Déclaration Finale du Forum International des Maires, qui s'est réuni les 26 et 27 octobre, avant l'ouverture de la conférence. La Déclaration Finale (reproduite à l'Annexe C) précise que les maires

participants à la réunion s'engagent à promouvoir et à contribuer activement à la mise en œuvre du plan d'action de sécurisation urbaine et de diminution de la délinquance, de la violence et de l'insécurité. Le plan d'action met en avant, parmi d'autres:

- l'adoption par les collectivités locales de la sécurité urbaine à titre de priorité globale;
- l'initiation et l'appui, par les collectivités locales, de procédures complètes de prévention du crime et le développement et la mise en œuvre d'une stratégie adaptée aux besoins de chaque pays afin de prévenir et de réduire la criminalité de façon durable;
- l'intégration de programmes «Villes plus sûres» dans leurs services de police municipaux ou métropolitains;
- la promotion de l'établissement, par les collectivités locales, d'observatoires de sécurité urbaine sur le plan national; et
- la promotion et la facilitation par tous les partenaires du partage du savoir-faire ainsi que l'accès aux meilleures démarches prometteuses dans le domaine de la sécurité urbaine et de la prévention du crime.

Mathole Motshekga, Premier ministre de la province de Gauteng, Afrique du Sud

L'Afrique du Sud, grevée par les injustices du passé, est actuellement en train d'établir un système de justice pour tous. La Constitution du pays impose certaines obligations au Gouvernement national de même qu'au gouvernement de la province de Gauteng. L'établissement d'un système de justice alternative est une façon de s'attaquer à l'élimination du crime où qu'il se trouve et d'aborder les crimes sociaux (par exemple alcoolisme et toxicomanie) qui souvent ne peuvent pas être combattus par simple application de la loi.

Les tribunaux communautaires ne sont qu'un volet d'un système de justice alternative. Ces tribunaux pourraient faire partie d'un système intégré qui comprendrait les administrations gouvernementales ainsi que des éléments des collectivités locales, d'organisations non gouvernementales et des écoles. Les tribunaux

communautaires permettraient au système de la justice et à la police de fonctionner plus efficacement en débloquent le système. Les peines prononcées dans ces tribunaux seront orientées vers la réconciliation et vers l'éducation et la réinsertion des délinquants par moyen de travaux d'intérêt général. De tels tribunaux se pencheront sur certains conflits familiaux, sur les infractions aux arrêtés municipaux et sur les conflits de nature personnelle entre voisins; ils n'auront qu'une juridiction pénale limitée. Il est nécessaire de mettre en place un système qui permet aux auteurs de petits délits d'effectuer leurs peines au sein de la communauté.

Klaus Toepfer, Directeur général, Centre des Nations Unies pour les établissements humains

Le rôle des collectivités locales continue à gagner en importance au fur et à mesure de la globalisation et de l'urbanisation de la planète. Les villes sont des lieux où les problèmes sociaux tels que la pauvreté, les sans-abri, la délinquance et le chômage ne cessent de croître et de gagner en complexité. Il est devenu maintenant essentiel que l'Organisation des Nations Unies assume un rôle plus vigoureux et plus efficace pour aborder les questions d'urbanisme. Un des défis clefs auxquels sont confrontées les villes est comment aborder la délinquance et la violence urbaines. Sur le plan mondial, l'on estime que la délinquance et la violence ont doublé au cours des vingt dernières années.

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) assume un rôle clef à cet égard, et se trouve actuellement engagé dans un processus de renouveau qui lui permettra d'agir en tant que chef de file dans le cadre des questions urbaines et de donner son appui aux gouvernements et leurs partenaires pour la gestion d'établissements humains.

La violence urbaine comporte de nombreux volets dont l'on pourrait citer les crimes à répétition, les crimes violents, les infractions liées aux stupéfiants et au trafic des femmes et des enfants. Elle suscite un sentiment d'insécurité parmi les habitants qui menace

la cohésion sociale des villes et le fondement des institutions démocratiques. La violence urbaine est, plus que tout autre, le produit de l'exclusion sociale. Les mesures prises pour protéger les communautés contre la privation, le chômage, la perte de leurs logements et l'injustice les protégeront en même temps contre le crime et la violence. Les institutions de justice pénale traditionnelles sont pourtant incapables d'arrêter ou d'enrayer l'escalade de la violence urbaine. Aujourd'hui, la réduction de la criminalité est la responsabilité de chacun: des collectivités locales, de Habitat, et des acteurs clefs locaux, tous agissant en partenariat. Si nous apprenons à assumer nos responsabilités et à passer à l'action, nos villes deviendront des endroits où l'on peut vivre de manière digne et sûre, dans le bonheur et l'espoir.

Joseph Tanny, Conseil de la sécurité, Côte d'Ivoire

Afin de prévenir la criminalité en milieu urbain, nous devons aborder les quatre volets suivants:

- l'établissement ou la reconstitution de réseaux au niveau local;
- la promotion d'une conception environnementale de l'habitat pour stimuler les interactions communautaires;
- la nécessité de combattre l'exclusion sociale; et
- la nécessité d'impliquer les citoyens dans un partenariat pour la sécurité et la sûreté.

La réalisation de ces mesures nous préparera pour un 21ème siècle urbain. De nombreuses villes africaines sont un exemple de ce qui se passe quand ce cadre s'effondre ou fait complètement défaut. Les citoyens deviennent des victimes de la pauvreté ou de la guerre civile. Le crime devient endémique dans le sillage des déplacements de populations, du trafic des armes illégales et des impératifs économiques.

La Côte d'Ivoire a eu à faire face à l'arrivée de milliers de réfugiés en provenance du Liberia. La politique du gouvernement a été d'assimiler ces personnes, mais la croissance massive des zones urbaines

qui en a été le résultat à néanmoins provoquer des répercussions telles que l'augmentation de la transmission des maladies contagieuses, la croissance de la délinquance et l'apparition du trafic des armes et des stupéfiants. La nécessité de mettre en œuvre des mesures telles que décrites ci-dessus est donc de la première importance.

Les conflits politiques en Afrique freinent le développement des villes et la sécurisation du cadre de vie. Tout en envisageant des stratégies de prévention de la criminalité urbaine, nous devons travailler pour éviter les conflits qui rendent ces efforts encore bien plus difficiles. Le développement des villes et la stabilité des pays ne peuvent être assurés que par ces mesures.

a lutte contre la
élinquance, difficile à
éaliser sans soutien,
ouche durement la
élinquance et grève
es coûts

Azhar Cachalia, Secrétaire
d'État pour la sécurité et la
sûreté, Afrique du Sud

Cette conférence est un exercice en partenariats, et ses conséquences seront importantes pour l'établissement de partenariats de prévention du crime en Afrique du Sud et au-delà de ses frontières. Pour le gouvernement sud-africain, les résultats de cette conférence seront des éléments critiques apportés au débat en perpétuelle évolution sur la sécurité dans le pays, et notamment sur la manière de lancer et de conduire des programmes de prévention du crime dans des communautés à travers le pays entier.

Cette conférence, qui prend le relais de conférences antérieures sur la prévention du crime et sur la sécurité urbaine, et des congrès des Nations Unies sur le crime, marque un jalon dans le renforcement des programmes existants et des réseaux des «Villes plus sûres» en Afrique et ailleurs pour réduire le crime, la violence et l'insécurité de manière efficace et durable.

En Afrique du Sud, un résultat clef du débat naissant sur la politique à suivre est d'avoir mis la prévention du crime à l'ordre du jour de tout un éventail d'acteurs sociaux. Les programmes de prévention du crime seront vraisemblablement plus efficaces s'ils sont mis au point

sur place et non au niveau national, avec la participation d'individus et de collectivités locales. Les quatre grands domaines dans lesquels les collectivités locales peuvent jouer un rôle clef dans la prévention du crime en Afrique du Sud sont:

- la gestion efficace par les collectivités locales de leurs services;
- la coordination des fonctions dans le cadre de la prévention du crime, notamment l'encouragement d'une meilleure collaboration et communication entre la police et les collectivités locales;
- la coopération avec la police afin de responsabiliser la police dans le cadre du maintien de l'ordre au niveau local; et
- l'initiation et la coordination de programmes de prévention du crime dans la mesure des capacités disponibles.

Les expériences partagées des praticiens de la prévention du crime regroupés à cette conférence auront une incidence à plus long terme sur la conceptualisation et sur la mise en œuvre au niveau local de la prévention du crime et seront essentielles pour le renforcement des initiatives en ce sens en Afrique du Sud, en Afrique et ailleurs.

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Irvin Waller, Centre international pour la prévention du crime, Canada

La prévention du crime doit faire face à une multitude de défis, y compris les taux élevés de délinquance, de violence et de l'insécurité; les craintes et les inquiétudes du public; le manque de foi dans les efforts de la police pour combattre la criminalité; les frustrations qu'engendrent les systèmes de justice pénale; les ressources limitées des services publics face à la criminalité; et le risque inhérent à la démocratie et au développement économique si des solutions durables à ce problème ne sont pas trouvées.

Les taux élevés de la criminalité ont de nombreuses origines. Celles qui ont été identifiées par les conférences des Nations Unies comprennent: la disparité entre le revenu et les attentes; l'exclusion de la

jeunesse; la violence en tant que moyen de résolution des conflits dans les foyers et au sein des communautés; des habitats mal conçus et peu sécurisés; la facilité de se procurer une arme à feu, de l'alcool et des stupéfiants; et une impunité et un manque de responsabilité croissants. Vu la diversité des causes, les solutions doivent aller au-delà du maintien de l'ordre et de la justice pénale pour comprendre la prévention. Les efforts de prévention doivent viser: les victimes potentielles, les personnes et les familles à risque, ainsi que le grand public, qui doivent être encouragés à agir dans le sens d'une responsabilité collective et individuelle pour entraver le développement d'un milieu propice au crime.

Heureux sont ceux qui
ont souples, car ils ne
e déforment pas

Ainsi, les mesures suivantes doivent être prises pour prévenir le crime:

- l'amélioration des politiques sociales et économiques ayant une incidence sur les groupes exclus, notamment les jeunes et les habitants des zones urbaines;
- l'établissement de centres nationaux chargés de la prévention du crime;
- le renforcement des programmes de «Villes plus sûres»;
- la participation du public; et
- l'évaluation du processus.

Alioune Badiane, Programme de gestion urbaine: Afrique, Centre des Nations Unies pour les établissements humains

Un des grands défis de cette fin de siècle est la nécessité de développer des stratégies pratiques pour soulager les problèmes associés à l'urbanisation. Bien que cette dernière soit un moteur puissant de croissance et de développement, les villes où se produit ce phénomène doivent être bien planifiées, gérées et administrées. Etant donné l'anonymat relatif de la vie citadine, celles-ci deviennent un pôle d'attraction pour les voleurs, cambrioleurs, agresseurs, pirates de la route et autres, qui peuvent commettre des crimes sans la crainte d'être reconnus.

L'urbanisation aggrave également les problèmes liés à la pauvreté - c'est-à-dire l'accès à l'eau potable, aux transports, à l'éducation, au logement, à la sécurité, aux services de santé publique. Ce n'est qu'assez récemment que les collectivités locales ont commencé de jouer un rôle dans la prévention du crime, ce processus étant né il y a dix ans à la Conférence Internationale des Maires de Montréal (1989) et à celle de Paris (1991). Aujourd'hui, plusieurs villes en Afrique, dont Abidjan (Côte d'Ivoire), Johannesburg, Durban et le Cap (Afrique du Sud), Dar es Salaam (Tanzanie) et Ouagadougou (Burkina Faso) sont en train d'adopter de nouvelles politiques de prévention du crime.

Tout le monde sait que l'on ne peut pas faire face à la violence et à l'insécurité urbaines uniquement par la répression, mais que les mesures doivent être axées sur la prévention, la formation des forces de l'ordre et une prise de conscience sur les origines profondes de cette violence. L'expérience des programmes «Villes plus sûres» indique que les politiques de prévention doivent être mises en œuvre et coordonnées au niveau de la collectivité, tandis que la direction politique, le contrôle et l'évaluation doivent être assurés au niveau de l'administration nationale.

L'on ne peut pas séparer une administration efficace, le développement et une sécurisation durable. La sécurité publique est de plus en plus reconnue comme étant un objectif clef de planification et de gestion, étant au cœur de la qualité de la vie et du développement social et économique. La prévention de la délinquance urbaine doit s'accompagner d'une stratégie globale de développement social et la sécurité publique doit être considérée comme un facteur de bien-être social qui doit bénéficier du soutien de toutes les institutions et de la société civile.

Michel Marcus, Forum Union européenne pour la sécurité urbaine

En Europe, de nombreuses villes ont entrepris des efforts dans le sens des «Villes plus sûres» pour réduire la délinquance. Ces programmes ont profité de partenariats et d'échanges de coopération qui permettent d'agir sur